

Débats des Communes

PREMIÈRE SESSION—DOUZIÈME PARLEMENT

CHAMBRE DES COMMUNES.

Mercredi, 15 novembre 1911.

Ce jour étant le premier de la première session de la douzième législature réunie pour l'expédition des affaires, M. Thomas Barnard Flint, maître-ès-arts, docteur en droit, greffier de la Chambre des communes et le lieutenant-colonel Henry Robert Smith, sergent d'armes, M. Jean-Baptiste René Laplante, greffier adjoint et M. Arthur Henry O'Brien, maître-ès-arts, rédacteur des lois, à titre de commissaires nommés "per dedimus potestatem" afin d'assermenter les membres de la Chambre des communes, faisant acte de présence en conformité de leur devoir, M. James G. Foley, greffier de la couronne en chancellerie, remet à M. Thomas Barnard Flint la liste des noms des députés ayant reçu des mandats électifs pour la présente législature.

Les commissaires ci-haut désignés assermentent les députés présents, puis ces derniers retournent à leurs sièges, après avoir signé la formule du serment.

Le greffier de la Chambre donne à la députation lecture de la communication suivante qu'il a reçue de Son Altesse Royale, le Gouverneur général:

Ottawa, le 16 novembre 1911.

Au greffier de la Chambre des communes.

Monsieur,—J'ai reçu ordre de Son Altesse Royale, le Gouverneur général, de vous informer que le juge en chef du Canada, à titre de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, afin d'ouvrir la session du parlement fédéral, le mercredi, 15 du courant, à trois heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

H. C. CROTHERS,

Lieutenant-Colonel,

Secrétaire du Gouverneur général.

M. J. de Saint-Denis LeMoine, suppléant de l'huissier à verge noire, transmet un message dont voici le texte:

Messieurs de la Chambre des communes.

Son Honneur, le suppléant de Son Altesse Royale, le Gouverneur général, désire que les membres de cette honorable Chambre se rendent immédiatement dans la salle des délibérations de l'honorable Sénat.

Les membres de la Chambre se rendent en conséquence dans la salle des délibérations

du Sénat, et le président du Sénat s'exprime comme suit:

Honorables messieurs du Sénat.

Messieurs de la Chambre des communes.

J'ai reçu ordre de Son Altesse Royale, le Gouverneur général, de vous informer qu'il ne juge pas à propos de faire connaître les motifs qui l'ont porté à convoquer la législature actuelle du Canada, avant que le président de la Chambre des communes ait été choisi en conformité de la loi; mais que, demain même, à trois heures de l'après-midi, Son Altesse Royale fera connaître les raisons de la convocation de cette législature.

Et les membres de la Chambre des communes étant de retour:

ELECTION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE.

L'hon. R. L. BORDEN (premier ministre): Monsieur Flint, à titre de représentant de la couronne, vous venez de me rappeler qu'au commencement d'une nouvelle législature un devoir s'impose à la Chambre: celui d'élire un président. Il est à peine besoin de rappeler à la députation que la présidence de cette Chambre est une charge de grande dignité et de haute importance. Au début du régime constitutionnel, le président était, non seulement le porte-parole de la Chambre des communes, mais encore le champion des droits du Parlement contre toute agression ou empiètement de la couronne, alors que les droits des représentants du peuple au Parlement ne reposaient pas encore sur d'aussi solides assises et n'étaient pas aussi bien compris qu'aujourd'hui. Mais en ces derniers temps, le président a pour principal devoir de présider aux délibérations et aux débats de cette Chambre et il ne saurait faire doute que cette charge exige de la part de son titulaire certaines qualités intellectuelles et un tempérament tout spécial, ainsi que la connaissance des règlements et de la procédure parlementaire. Impartialité, fermeté, courtoisie et surtout patience, telles sont les qualités qui doivent briller chez le président, à titre de fidèle représentant des deux côtés de la Chambre. Je soumets à votre approbation le nom de M. Thomas Simpson Sproule, député de Grey-est, comme réunissant à un degré éminent toutes les qualités que je viens d'énumérer. Le docteur Sproule a fait partie de la députation au sein de toutes les législatures qui se sont succédé